

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE VOYAGE ET D'INSTALLATION**

### **MOBIL'ITI LIRIC – DOCTORANTS**

#### **Règlement**

#### **1. Présentation du dispositif**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser l'accueil de doctorants à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité.

L'ITI LiRiC, au travers du programme Mobil'ITI « Participation aux frais de voyage et d'installation », soutient la mobilité entrante des doctorants.

#### **2. Critères d'éligibilité**

Le dispositif MOBIL'ITI « Participation aux frais de voyage et d'installation » est ouvert à tous les doctorants répondant aux critères suivants :

- Être inscrit en première année dans l'une des écoles doctorales :  
ED 520 : Humanités ou ED 519 : Sciences Humaines et Sociales
- Être encadré par un directeur de thèse membre de l'ITI
- Le sujet de thèse et travaux de recherche doivent correspondre à la thématique de l'ITI et s'inscrire dans l'un des 3 axes de recherche de l'ITI LiRiC.

#### **3. Critères d'attribution**

- Résultats universitaires
- Motivation spécifique aux objectifs de LiRiC
- Toute expérience démontrant la capacité à collaborer de manière interdisciplinaire, et un potentiel à participer activement aux activités de LiRiC
- Originalité du sujet

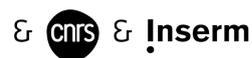
#### **4. Modalités de financement**

La participation forfaitaire au frais de voyage et d'installation :

- Étudiants venant d'un pays en zone Europe : 500€
- Étudiants venant d'un pays hors zone Europe : 1 000€

The **interdisciplinary thematic** institutes

of the **University of Strasbourg**



## *Cumul de soutiens financiers*

La participation forfaitaire MOBIL'ITI LiRiC n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :

- Dispositif de soutien à la mobilité internationale Unistra (DRI)
- Erasmus+ MIC / Mundus / KA 103 sauf dispositif Erasmus+ Stage KA 103
- UFA
- Autres soutiens financiers issus des financements IdEx – l'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire.

## **4. Pièces à fournir lors de la candidature**

- Dossier de candidature complété
- CV
- Lettre de motivation

Tous les documents devront être envoyés sous format électronique dans un seul fichier pdf à [ma.do@unistra.fr](mailto:ma.do@unistra.fr)

## **5. Calendrier de l'appel**

- DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 15 septembre (première vague) ou 15 octobre (deuxième vague)
- Les candidatures seront soumises au comité exécutif de l'ITI LiRiC et validées par ce dernier.